

République Française
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JUILLET 2016 À 20H00

Nombre de conseillers : 15

Conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 19 juillet 2016

Date d'affichage : 19 juillet 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du dix-neuf juillet deux mil seize, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Étaient présents : Messieurs GUILLET Vincent et BRIQUET Alain ; Madame RENAULT Patricia, Adjoints ;

Mesdames GUINEHEUX Anne-Sophie et BROSSEAU Marylène ;

Messieurs GESLIN Stéphane, POIRIER Mathieu, PAILLARD Michel, HENRY Damien, DEMINGUET Éric et BRETON Raphaël.

(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents excusés : Madame CHEVILLARD Pascale, Adjointe.

Secrétaire : Monsieur POIRIER Mathieu a été nommé secrétaire de séance.

(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ORDRE DU JOUR :

1°) Réhabilitation des Réseaux d'Assainissement - Zone de la Charmille / Choix du prestataire des travaux

2°) Lotissement des Marronniers / Vente de la parcelle n°5

Questions diverses

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du 12 JUILLET 2016

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 12 juillet 2016 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2016-095 : RÉHABILITATION des RÉSEAUX d'ASSAINISSEMENT de la ZONE de la CHARMILLE et LETORT - CHOIX du PRESTATAIRE des TRAVAUX - LOT n°1 "TRAVAUX de RÉHABILITATION".

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été lancé une consultation d'appel d'offres par procédure adaptée dans le cadre de la Réhabilitation du Réseau d'Assainissement dans la zone de la Charmille et dans la rue Louis Letort et ce, pour sa phase de travaux.

L'appel d'offres a été lancé pour deux lots distincts :

- Lot n°1 : Travaux de réhabilitation
- Lot n°2 : Essais préalables à la réception

Le lancement de la procédure d'appel d'offres a été effectué sur le site www.synapse-ouest.com ainsi que sur le site Internet de la Commune. La date limite de dépôts des dossiers a été fixée au 18 juillet 2016 à 12h00.

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 18 juillet 2016 à 14h30 et a ainsi enregistré le dépôt de 4 candidatures pour le lot n°1 :

AREHA, basée à GRANDCHAMP-DES-FONTAINES (Loire-Atlantique), pour un montant de base de 136 273[€]60 (H.T), soit 163 528[€]32 (T.T.C) ;

- **ATEC**, basée à PLERNEUF (Côtes-d'Armor), pour un montant de base de 116 202[€]40 (H.T), soit 139 442[€]88 (T.T.C) ;
- **TELEREP FRANCE**, basée à ECQUEVILLY (Yvelines), pour un montant de base de 120 803[€]21 (H.T), soit 144 963[€]85 (T.T.C) ;
- **VIDEO INJECTION INSITUFORM**, basée à TEMUSON (Côtes-d'Armor), pour un montant de base de 105 426[€]77 (H.T), soit 127 781[€]52 (T.T.C).

Monsieur JARRY Éric, chargé de mission auprès du cabinet S.C.E, bureau d'études en charge de cette réhabilitation a, suite à l'ouverture des plis, analysé les offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour et 3 contre :

DÉCIDE de retenir pour le lot n°1 : l'entreprise AREHA, basée à GRANDCHAMP-DES-FONTAINES (Loire-Atlantique), 4, rue Marie Curie, pour un montant de **136 273[€]60** (H.T), soit **163 528[€]32** (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise AREHA ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux entreprises non retenues pour le marché cité en objet de la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer la notification de marché ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

2016-096 : RÉHABILITATION des RÉSEAUX d'ASSAINISSEMENT de la ZONE de la CHARMILLE et RUE Louis Letort - CHOIX du PRESTATAIRE des TRAVAUX - LOT n°2 "ESSAIS PRÉALABLES à la RÉCEPTION".

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été lancé une consultation d'appel d'offres par procédure adaptée dans le cadre de la Réhabilitation du Réseau d'Assainissement dans la zone de la Charmille et dans la rue Louis Letort et ce, pour sa phase de travaux.

L'appel d'offres a été lancé pour deux lots distincts :

- Lot n°1 : Travaux de réhabilitation
- Lot n°2 : Essais préalables à la réception

Le lancement de la procédure d'appel d'offres a été effectué sur le site www.synapse-ouest.com ainsi que sur le site Internet de la Commune. La date limite de dépôts des dossiers a été fixée au 18 juillet 2016 à 12h00.

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 18 juillet 2016 à 14h30 et a ainsi enregistré le dépôt d'une unique candidature pour le lot n°2 :

- **A3SN**, basée à MONTAUBAN-DE-BRETAGNE (Ille-et-Vilaine), pour un montant de base de 3 920€80 (H.T), soit 4 704€96 (T.T.C).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIENT l'offre de l'entreprise A3SN, basée à MONTAUBAN-DE-BRETAGNE (Ille-et-Vilaine), Zone Artisanale de la Gautrais, pour un montant de **3 920€80** (H.T), soit **4 704€96** (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise A3SN ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer la notification de marché ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

2016-097 : LOTISSEMENT des MARRONNIERS - VENTE de la PARCELLE CONSTITUANT le LOT n°5 à Monsieur RICOUS Raynald.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur RICOUS Raynald, domicilié à MÉNIL (Mayenne), "Les Gaucheraies" en date du 25 juillet 2016, quant à son souhait d'acquérir une parcelle de terrain située au lotissement des Marronniers en vue d'y faire bâtir sa maison principale d'habitation.

Le choix de Monsieur RICOUS Raynald s'est porté sur la parcelle constituant le lot n°5 dudit lotissement des Marronniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTÉ la vente de la parcelle constituant le lot n°5 du lotissement des Marronniers ;

DÉCIDE de vendre à Monsieur RICOUS Raynald, domicilié à MÉNIL (Mayenne), "Les Gaucheraies" la parcelle constituant le lot n°5 du lotissement des Marronniers, cadastrée ZP 263, d'une contenance de 4 ares et 75 centiares, située 3, rue de la Futaie, moyennant le prix principal de 15€50 T.T.C le mètre carré de terrain, soit un total de **sept mille trois cent soixante deux euros et cinquante centimes** (7 362€50) ;

STIPULE que ce prix est payable comptant le jour de la signature de l'acte notarié et que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur ;

DÉSIGNE Monsieur PÈNE Loïc, Maire, pour signer en l'étude de Maître JAMOIS Claude, Notaire à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), Route de Congrier, l'acte notarié de vente à intervenir et toutes pièces concernant cette aliénation.

QUESTIONS DIVERSES

● **Remerciements:** Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association "Vaincre la Mucoviscidose" qui remercie le Conseil Municipal pour le versement de sa subvention.

● **Remerciements:** Monsieur PAILLARD Michel, conseil municipal informe le Conseil que des nids de poule se forment à la sortie de la déchetterie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h20.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Jeudi 8 Septembre 2016 à 20h00.

SIGNATURES

			Absente	
Mr BRETON R.	Mr BRIQUET A.	Mme BROSSEAU M.	Mme CHEVILLARD P.	Mr DEMINGUET É.
Mr GESLIN S.	Mme GOUIN L.	Mr GUILLET V.	Mme GUINEHEUX A.S.	Mr HENRY D.
Mr LORIER J.L.	Mr PAILLARD M.	Mr PÈNE L.	Mr POIRIER M.	Mme RENAULT P.